

CEP *Saint-Jean* du *Caussels*

Version française MECS Etablissement Organisation & Fonctionnement

Organisation & Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement a adopté les principes énoncés dans la charte des Droits et Libertés

V L ' I N T E R N A T

64 jeunes, garçons et filles, sont accueillis (dans le bâtiment principal d'internat sur trois groupes) sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement de la MECS. Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un Educateur ou un Coordonnateur de Projet, et une équipe éducative

Un travail conjoint de sensibilisation est effectué autour de la notion d'accueil d'adaptation au placement et de stabilisation (connaissance de l'établissement et son fonctionnement, intégration dans le collectif, relation de confiance envers les adultes travail sur l'autonomie...). A partir de ce socle commun, les lieux d'hébergement ont développé une organisation et un fonctionnement spécifique, adapté aux jeunes présents sur cette unité de vie

Il se compose d'un

Les jeunes âgés de 14 à 19 ans, en internat classique de semaine (43 semaines par an) sont encadrés par quatre adultes référents (un Educateur Spécialisé, deux Moniteurs Educateurs et une Maîtresse de Maison)

$\frac{3}{4}$ D'un premier étage

Les jeunes de 14 à 19 ans, ayant des prises en charges continues en internat classique de semaine (43 semaines par an), sont encadrés par six adultes référents (quatre Educateurs Spécialisés, une Monitrice Educatrice et une Maîtresse de Maison)

$\frac{3}{4}$ D'un second étage

Les jeunes, ayant des prises en charges continues (365 jours par an) dont les mineurs isolés étrangers, sont encadrés par six adultes référents (trois Educateurs Spécialisés, trois Moniteurs Educateurs et une Maîtresse de Maison)

$\frac{3}{4}$ D'un pré-appartement

Les jeunes de 17 ans à 19 ans, en internat classique de semaine (43 semaines par an) sont encadrés par trois adultes référents (deux Educateurs Spécialisés et une Maîtresse de Maison)

$\frac{3}{4}$ Des appartements extérieurs

Les jeunes de 17 à 21 ans, ayant des prises en charges continues (365 jours par an) sont encadrés par quatre Educateurs Spécialisés

V L E

S E M I - I N T E R N A T

15 jeunes bénéficient de cette prise en charge de jour, encadrés par quatre Educateurs Spécialisés. Ils peuvent intégrer l'établissement à partir de 14 ans et jusqu'à 21 ans, dans le cadre d'un projet de formation professionnelle qualifiante, d'une scolarité adaptée et d'un suivi éducatif de jour

V L E

D I S P O S I T I F

R E L A I S

Pour les jeunes confiés par le département du Tarn, ce dispositif est créé suite à la décision du Conseil Général du retrait des référents ASE (Aide Sociale à l'Enfance) des

établissements et dans le cadre d'un protocole de délégation formalisé. Ce dispositif, en lien avec les Coordonnateurs de Projet des groupes, est chargé des relations avec les famille, l'ASE, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), les magistrats, etc., et articule le travail avec les autres structures extérieures : Autres MECS, lieu de vie, famille d'accueil ou de parrainage, services de soins, etc. Il sera en lien privilégié avec les référents des établissements de l'ASE

vCERAP (COMITE D'EVALUATION ET DE REPONSE AUX ACTES POSES)

Le CERAP est une instance interne de régulation qui associe les jeunes, les professionnels du CEP, les familles et les Référents Educatifs extérieurs sous la responsabilité du Directeur au cours d'une rencontre dans l'établissement

Le CERAP est réuni après un ou des passages à l'acte important d'un jeune accueilli dans l'établissement, et après qu'une sanction ait été proposée. Après avoir entendu chaque participant, le CERAP permet ainsi dans la quiétude d'apporter des propositions de solutions. Aussi, à chaque CERAP correspond une évolution, un réaménagement du PPA, voire une réécriture ou un arrêt

Le CERAP est un processus d'élaboration ayant comme mot d'ordre de repositionner l'utilisateur dans le dispositif institutionnel, et surtout de l'impliquer comme sujet. Enfin, il s'agit d'affirmer notre posture et notre volonté de ne pas être à notre tour dans le passage à l'acte, en réponse à des passages à l'acte des jeunes, mais d'être dans la pensée

v ASSOCIATION

S P O R T I V E

Notre établissement s'est doté, en interne, d'une association sportive au profit exclusif des jeunes accueillis. Cette association sportive est affiliée à la fédération de « Sport Adapté », et permet aux adolescents et adolescentes de bénéficier de temps d'activités sportives avec des encadrants formés. Ces activités peuvent avoir lieu au sein de l'établissement ou à l'extérieur, pendant ou en dehors des temps de formation ou de scolarité.

De plus, elle peut permettre à des jeunes accueillis de s'inscrire dans un club sportif ou de loisirs hors du CEP, et peut participer financièrement, après étude de la demande écrite, à une partie de la licence, d'achat de matériel, ou faire l'avance de certains frais. L'association sportive est autofinancée et permet de réaliser certaines manifestations comme « le loto du CEP ». Ainsi, tous les gains du loto sont reversés à l'association

s p o r t i v e .

V S A N T E

-

S O I N S

Le projet d'accompagnement personnalisé est intégré dans le projet individualisé en lien avec la famille

Un professionnel de l'établissement accompagne l'adolescent dans ses démarches ou ses consultations auprès d'un praticien, et/ou d'un établissement de soins. Ainsi, à partir du service médical en interne ou par le biais de rendez-vous à l'extérieur, l'établissement organise pour chaque jeune, l'accès aux soins, la continuité et la sécurité des soins, ainsi que l'urgence

La structure est accessible en partie à des personnes à mobilité réduite.

SERVICE EDUCATIF & PEDAGOGIQUE

V L E

P Ô L E

S C O L A I R E

La MECS est doté de cinq classes spécialisées, animées par six Educateurs Scolaires qui proposent aux jeunes accueillis un accompagnement scolaire adapté à leurs difficultés respectives

Le niveau dispensé va du Français Langue Etrangère (FLE) au cycle 3 et au CAF (Certificat d'Aptitude Professionnelle)

Les objectifs du projet pédagogique

¾ Assurer les apprentissages de bases

¾ Approfondir et consolider les connaissances en développant un maximum de compétences et de savoir-faire

¾ Se présenter aux différents examens (CFG - Certificat de Formation Générale, CAP, Brevet des Collèges), Titre Professionnel du Ministère du Travail

¾ Permettre à chacun la réutilisation des acquis et des méthodes dans la vie quotidienne

¾ Développer un comportement citoyen

3/4 Présenter les deux niveaux de l'ASSF

3/4 Donner à chacun une formation générale optimale

3/4 Faciliter l'inclusion en milieu ordinaire

3/4 Assurer les orientations

V L E

P Ô L E

T E C H N I Q U E

Le premier accueil consiste, si nécessaire, en un séjour d'une durée de sept semaines sur un Espace de Définition de Projet, au cours duquel chacun peut explorer et choisir entre les métiers enseignés sur l'établissement. Les différentes formations sont organisées autour de huit ateliers professionnels

L e s

p ô l e s

3/4 C u i s i n e

- C u i s i n i e r
- Agent de restauration
- Garçon ou serveuse de restaurant

3/4 V e n t e

- Employé de vente spécialisé (option produits d'équipements courants)

3/4 *Projet Intégration (activité transversale et de remobilisation, médiation, découverte, observation et évaluation,*

- Activité spécifique autour du bois (menuisier, poseur de menuiseries intérieures et extérieures, ébéniste)

3/4 S é r i g r a p h i e - I m p r i m e r i e

- Validation du CAP de Sérigraphie Industrielle

3/4 P l o m b e r i e

- Installateur sanitaire et thermique

3/4

M é c a n i q u e - a u t o

- Réparateur automobile
- Employé de garage rapide et station service (non diplômant)

3/4

M a ç o n n e r i e

- M a ç o n

3/4

E s p a c e s v e r t s

- O u v r i e r d u p a y s a g e

Ces formations sont agréées par le Ministère de l'Emploi du Travail et de la Cohésion Sociale et validées par le Titre Professionnel sur une durée de un à trois ans

Le Titre Professionnel peut également être obtenu partiellement ou en totalité au moyen des Certificats de Compétences Professionnelles (capitalisables sur une durée de cinq ans), ce qui permet de personnaliser chaque parcours de formation

Les objectifs et la durée des formations sont adaptés au projet défini par le jeune et l'équipe pédagogique. En parallèle, il est proposé une validation par l'Education Nationale au niveau CAP

Des périodes d'application en entreprise sont mises en place en fin de parcours afin d'optimiser l'intégration dans la vie active, dans la mesure des aptitudes de chacun

Chaque étape du parcours de formation fait l'objet d'un rapport d'activité et de comportement élaboré par les différents intervenants : Educateur Spécialisé, Référent Tuteur d'entreprise

N.B.: Chaque jeune accueilli sur l'un des ateliers a l'obligation de se conformer aux règles de sécurité et de porter les équipements de protection individuelle.

V L E

P Ô L E

S P O R T I F

Le projet pédagogique de l'Education Physique et Sportive (EPS) est un contrat éducatif défini par l'équipe pédagogique de l'EPS en liaison avec l'établissement et en direction des élèves

Il précise les finalités des instructions officielles et les objectifs généraux du contexte local des élèves et du projet d'établissement

Les effets recherchés, de ces finalités et objectifs dans les cinq domaines d'action, sont

$\frac{3}{4}$ *L'athlétisme*

$\frac{3}{4}$ *La gymnastique*

$\frac{3}{4}$ *Les activités duelles*

$\frac{3}{4}$ *Les sports collectifs*

$\frac{3}{4}$ *Les Activités Physiques de Pleine Air (APPN)*

Ils présentent des contenus d'enseignement organisés en compétences à s'approprier dont l'acquisition est vérifiée par l'évaluation

VLE PÔLE EDUCATIF & ACTIONS CULTURELLES

Tout jeune accueilli dans l'établissement peut bénéficier d'un dispositif éducatif et pédagogique s'appuyant sur d'autres pratiques et supports que le scolaire ou le technique.

Ce service d'actions éducatives par le sport et la culture dispose de moyens

$\frac{3}{4}$ *Association sportive du CEF*

$\frac{3}{4}$ *Espace Projet Intégration*

$\frac{3}{4}$ *Personnel formé*

$\frac{3}{4}$ *Matériel spécifique et individualisé*

$\frac{3}{4}$ *Utilisation de sites adaptés*

$\frac{3}{4}$ *Moyen de transport*

$\frac{3}{4}$ *Suivi individualisé*

$\frac{3}{4}$ *Partenaires et réseaux extérieurs*

Ceux-ci permettent aux jeunes de pratiquer dans les meilleures conditions (apprentissage, entraînement, expression, compétition), mais toujours dans la perspective des objectifs éducatifs de notre établissement

Les visées d'intégration sur les dispositifs associatifs sportifs et culturels sont portées par l'ensemble des équipes éducatives, pédagogiques et sportives

Pour l'ensemble des jeunes accueillis sur le Service Educatif et Pédagogique (SEP), des outils d'évaluation sont mis en place, renseignés et régulièrement réévalués. Ce sont les livrets de compétences et les livrets pédagogiques.

RELATIONS PARENTS & ETABLISSEMENT

Afin que le placement soit pertinent, et pour permettre une évolution du jeune et de sa famille, la participation et l'investissement de chaque acteur est nécessaire pour rendre le travail efficient. L'admission repose sur un engagement contractualisé à partir d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

L'adhésion du jeune lui-même et sa famille est indispensable au projet présenté, explicité dans le cadre du contrat de séjour et du PPA, et réévalué trimestriellement à partir des projets individuels, des synthèses et des rapports d'évolution adressés aux organismes placeurs.

Les parents, outre les liens directs avec la Direction, l'Assistante Sociale et les Educateurs de groupe, sont conviés semestriellement à des rencontres pluridisciplinaires afin d'être informés de l'évolution de leur enfant et des objectifs à venir

Une procédure interne d'admission permet de mesurer à la fois :

¾ La capacité du jeune à s'intégrer à une vie en collectivité (et les éventuelles contre-indications)

¾ Ses aptitudes et autres potentialités repérées vis-à-vis des formations proposées

¾ Son ancrage dans la réalité (conscience des difficultés et volonté de faire évoluer sa situation)

¾ Son adhésion à un projet personnalisé de prise en charge

Les relations parents et établissement s'inscrivent dans un rapport de partenariat basé sur le respect et la confiance réciproque des parties. Ces apports sont optimisés par le Conseil de la Vie Sociale, auquel les familles ont élu leurs représentants.

Il existe, conformément à la Loi, un dossier regroupant un certain nombre d'éléments administratifs concernant votre enfant, sous format informatique appelé Document Unique de l'Usager.

Abonnez-vous à la newsletter

Centre Éducatif et Professionnel

CEP Saint-Jean du Caussels

*2 rue du Père Colombier
81000 ALBI*

Tél : 05 63 77 30 60

Fax : 05 63 60 94 22



ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action
Solidaire

*3 chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS*

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)